

## Foire aux Questions FET/EIC Pathfinder

Le présent document recense les questions fréquemment posées au Point de contact national FET (PCN FET).

Depuis la création du Conseil européen de l'innovation (EIC) FET Open et FET Proactive les deux sous-programmes principaux de FET se confondent avec l'instrument EIC Pathfinder. Les terminologies FET ou EIC Pathfinder sont donc utilisées indifféremment.

Le PCN est à votre disposition pour répondre à des questions spécifiques relatives à votre projet ou d'ordre général, par e-mail ou lors d'un rendez-vous téléphonique. A noter que les membres du PCN ne font pas la relecture des propositions de projet.

### I. Questions spécifiques au programme FET/EIC Pathfinder

#### ELIGIBILITE

##### **Quels sont les critères d'éligibilité d'un projet FET/EIC Pathfinder et à quoi correspondent les « FET Gatekeepers » ?**

L'éligibilité des projets repose sur les [conditions classiques](#) d'éligibilité des projets Horizon 2020 : au moins trois entités juridiques établies dans des états membres ou pays associés à Horizon 2020 différents.

Les FET Gatekeepers s'appliquent aux projets FET Open seulement. Ils représentent un moyen pour la Commission européenne de préciser la nature des recherches financées via FET Open. Ils sont au nombre de trois :

- Vision radicale
- Cible technologique de rupture
- Recherche interdisciplinaire ambitieuse

Ces éléments sont explicités en détail dans les présentations du PCN. Pour y accéder veuillez consulter la « [boîte à outils](#) » du PCN.

##### **Est-ce que l'adéquation avec les « FET Gatekeepers » constitue un critère d'éligibilité ?**

Oui, lors de l'édition de l'appel FET Open de janvier 2019, environ vingt projets ont rejetés par le comité d'évaluation pour ce motif.

Selon la Commission européenne dans le texte : "A proposal that, according to the evaluator's assessments, does not convincingly satisfy all FET Gatekeepers as described under this topic will be declared out of scope. The communication to the applications will include the evaluators' assessments, or relevant extracts from them."

Le rapport d'évaluation indique dans ce cas le caractère d'inéligibilité du projet sur la base du contenu scientifique proposé. Il est alors souvent indiqué que le projet est trop incrémental, ou pas assez disruptif.

#### EVALUATION

##### **Qui sont les experts évaluateurs de mon projet ?**

Ces experts scientifiques sont issus du monde académique ou industriel, sélectionnés par la Commission européenne pour contribuer à l'évaluation des projets de l'appel, à distance et/ou comme membre du comité d'évaluation.

Les expertises produites viennent en appui de la discussion du comité, qui s'attache à comparer les projets. Les expertises sont réalisées par des spécialistes des domaines du projet. Les membres de

comité eux peuvent avoir un regard plus général, à-mêmes de comparer des projets plus ou moins proches thématiquement. Le projet doit être rédigé de façon à satisfaire ces deux niveaux de lecture. La procédure exacte d'évaluation, ainsi que les critères d'évaluation utilisés dépendent de l'appel. La procédure FET Open est décrite dans les présentations du PCN (cf. la « [boîte à outils](#) » du PCN). Et le schéma général des procédures d'évaluation de la Commission européenne est détaillé [ICI](#).

### **Est-ce qu'il y a un effet mémoire lors de la resoumission d'un projet ?**

Non et oui : il n'est pas demandé au comité d'évaluation de noter le projet à l'aune des commentaires faits lors d'une précédente évaluation, mais le comité peut comporter des membres présents la fois précédente.

Depuis que le taux de succès de l'appel FET Open a remonté, on observe que les resoumissions ont un taux de succès plus faible que les premières soumissions.

### **Quels sont les taux de succès et les seuils de sélection des appels FET/EIC Pathfinder ?**

Typiquement, les appels FET Open ont à présent un taux de succès qui se rapproche de 13 %. Les appels FET Proactive peuvent présenter des taux de succès supérieurs à 15 %, mais ils dépendent beaucoup de la sous-thématique en question.

Le seuil de sélection pour un projet FET Open était de 4,45/5 lors de l'édition de janvier 2019. Plus le taux de succès sera grand plus le seuil tendra à baisser (et inversement).

Ces éléments sont présentés en détail dans les présentations du PCN, accessible depuis « la [boîte à outils](#) » du PCN.

## **FET OPEN VS PROACTIVE**

### **Quelle est la différence entre un projet FET Open et un Proactive ?**

Un projet FET Open vise une preuve de concept à 3-4 ans d'une technologie radicalement nouvelle, en rupture, à un horizon plus lointain.

Un projet FET Proactive s'inscrit dans ce même esprit. La différence étant que la technologie envisagée bénéficie déjà d'une petite communauté, sans nécessairement qu'il y ait à ce stade de feuille de route très précise.

Un appel FET Proactive peut par exemple servir à consolider une ligne de recherche qui a émergé de quelques projets FET Open.

### **Peut-on soumettre aux appels FET Open et FET Proactive simultanément une même idée ?**

Oui. Cependant il sera nécessaire d'adapter le projet. Les attendus diffèrent un peu, la taille des projets également et le document scientifique à remplir comporte 15 pages dans le cas de FET Open contre 30 pages pour FET Proactive.

### **Avez-vous des exemples de projets FET/EIC Pathfinder ?**

Une liste avec liens vers le site web du projet est disponible [ICI](#). Par ailleurs, la Commission européenne a publié [un répertoire des projets FET Open](#) sur la période 2014-2017. Le projet FETFX met également en avant de nombreux projets FET : <http://www.fetfx.eu/>. [Une chaîne YouTube](#) est consacrée à FET. Disponible dans la « boîte à outils » du PCN, plusieurs témoignages de lauréats FET Open ou FET Proactive sont disponibles.

### **Quelle est la différence entre un projet FET et un projet ERC Synergy ?**

ERC Synergy finance des recherches exploratoires, avec 2 à 4 partenaires maximum, sans forcément de vision technologique sur le long terme.

### **Le consortium d'un projet FET Innovation Launchpad peut-il comporter un unique partenaire?**

Oui, il est possible de déposer le projet pour une seule entité légale. Dans FET Open et FET Proactive la collaboration entre équipes de plusieurs disciplines est un prérequis, la Commission défendant l'avis

que cette configuration encourage l'originalité. Dans FET Innovation Launchpad, la logique est différente, il s'agit avant tout de faciliter l'exploitation de résultats de recherche, que ce soit par un ou plusieurs partenaires, que ce soit par des partenaires du projet FET Open ou FET Proactive source ou par des partenaires extérieures (les droits de propriété intellectuelle doivent dans tous les cas avoir été discutés au préalable).

### **Les partenaires d'un projet FET Innovation Launchpad doivent-ils être issus d'un projet FET/EIC Pathfinder ?**

Pas nécessairement, mais l'objet du Launchpad sera bien de tester le potentiel d'innovation de résultats obtenus dans le cadre d'un projet FET Open ou FET Proactive finissant ou terminé il y a moins d'un an. Si le répondant ne fait pas partie du consortium du projet FET source, il doit s'entendre avec le projet FET pour la propriété intellectuelle.

## **II. Questions générales**

### **Quels sont les pays éligibles ?**

Les pays éligibles à un financement de la Commission européenne sont les états membres de l'UE ainsi que les pays associés : "les consortia doivent être composés au minimum de trois entités légales. Les trois entités légales doivent être établies dans des [états membres](#) ou [états associés](#) différents."

Un partenaire ne demandant pas de financement peuvent être ajoutés au consortium. Afin que le montage du projet soit jugé solide il sera important de montrant l'engagement de ce partenaire (via une lettre d'intention par exemple) ainsi que les modalités de son financement (autofinancement par exemple).

### **Est-il possible d'avoir plusieurs laboratoires français ?**

En théorie oui tant que la règle des trois pays européens est respectée. Dans les faits, il est fréquent qu'il y ait plusieurs laboratoires issus du pays coordinateur, néanmoins il faut veiller à équilibrer le projet, afin qu'il soit un réel projet collaboratif européen.

On observe que pour l'édition de l'appel FET Open de mai 2018, près de 90 % des partenaires demandaient un financement représentant de l'ordre de 5 à 25 % du budget demandé pour le projet.

### **Est-il possible d'associer au consortium un ou plusieurs partenaires étrangers qui ne font pas partie de la liste des pays éligibles ?**

Oui, ces partenaires hors Europe devront trouver un financement par ailleurs et montrer que le montage budgétaire du consortium proposé est solide. Il sera également utile de montrer que ce partenariat a un intérêt pour l'Europe (en termes d'impact par exemple). Par ailleurs, s'il existe un partenaire européen équivalent, il est souhaitable/préféré de le privilégier.

Vous trouverez des informations plus détaillées en consultant la page dédiée du [site Horizon 2020 du ministère de la Recherche](#) et la fiche pratique du PCN Juridique et Financier « [Monter ou rejoindre un consortium](#) ».

### **Quels sont les grandes catégories de partenaires éligibles ?**

Les partenaires éligibles sont (liste non exhaustive) les académiques, P.M.E. ou industries ou encore les associations. Plus d'informations dans la fiche pratique du PCN Juridique et Financier « [Monter ou rejoindre un consortium](#) ».

### **Comment trouver des partenaires ou rejoindre un consortium en cours de constitution ? GC**

Le portail du participant propose un outil de recherche de partenaires [ICI](#).

Vous pouvez également contacter le réseau [Enterprise Europe Network](#) (EEN) qui publie un grand nombre de profils technologiques d'entreprises internationales et d'organismes de R&D.

Plus d'informations dans la fiche pratique du PCN Juridique et Financier « [Monter ou rejoindre un consortium](#) ».

### **Où trouver de l'aide pour le montage et la rédaction du projet ?**

Vous pouvez consulter le service d'aide au montage de projets européens de votre organisme de recherche. Il pourra en particulier vous orienter sur l'opportunité de contacter un consultant.

Vous pouvez également envisager de demander une aide à l'ANR via son programme de soutien au [Montage de réseaux scientifiques européens et internationaux](#) (MRSEI). MRSEI permet aux chercheurs envisageant de coordonner un projet européen de bénéficier d'un soutien de l'ordre de 30 K€ pour aider à la constitution du consortium et à la préparation du projet.

Le PCN FET est également à votre disposition, notamment pour tester l'adéquation de votre projet avec le type de recherches financées par FET/EIC Pathfinder.

### **Quelle est l'entité de dépôt du projet ?**

Si votre unité de recherche est en délégation globale de gestion, il vous faudra vous rapprocher de l'entité gestionnaire. Si elle n'est pas en délégation globale de gestion vous pouvez choisir la tutelle avec laquelle vous souhaitez déposer le projet (sauf pour les ERC pour lesquels la règle employeur s'applique).

### **Comment estimer le montant à demander ?**

Dans ses appels la Commission européenne indique le montant demandé par projet qu'elle estime approprié. A titre indicatif, un projet FET Open est financé en moyenne à hauteur maximale de 3 M€, un projet FET Proactive à hauteur de 4-5 M€ (cela peut être plus ou moins élevé, se référer au texte de l'appel).

Dans ces limites, il s'agit pour les proposants de construire un budget solide pour convaincre les évaluateurs. Vous pouvez vous appuyer sur les services support de votre institution. Nous recommandons de ne pas demander plus mais pas moins non plus que le nécessaire pour mener à bien votre participation au projet.

A noter : les coordinateurs reçoivent la totalité de l'aide de la Commission et sont responsables de sa gestion, notamment de la distribution entre partenaires du projet.

### **Quid de la propriété intellectuelle ?**

Cet aspect de la gestion du projet doit être évoqué dans la partie « Implémentation » de la proposition de projet. Une fois le projet sélectionné, un accord de consortium doit par ailleurs être établi avec les partenaires du projet.

Le consortium du projet peut s'appuyer sur le modèle DESCA d'accord de consortium, qui a été développé pour donner une trame de base aux porteurs d'un projet Horizon 2020 : <http://www.desca-2020.eu/>

Vous trouverez des informations plus détaillées en consultant les fiches pratiques du PCN Juridique et Financier :

- « [Les règles de propriété intellectuelle](#) »
- « [L'accord de consortium](#) »

### **Le coût des stagiaires peut-il être budgété sur le projet ?**

Oui il est possible de faire valoir la rémunération des étudiants (doctorant, stagiaire) travaillant sur le projet, si la convention n'est pas seulement orientée formation. Les coûts éligibles seront ceux passés par l'étudiant à contribuer au projet (pas le temps de formation). Le contrat des doctorants est considéré comme satisfaisant a priori à ce prérequis.

Plus d'info en consultant la version [annotée du modèle de la convention des projets Horizon 2020](#).

### **Quel est le délai de communication des résultats ?**

Le temps de communication des résultats (Time To Inform - TTI) affiché par la Commission est de maximum 5 mois après la clôture de l'appel.

Plus de détails sur [la frise représentant le cycle de vie d'un projet Horizon 2020](#).

### **Quel est le calendrier des futurs appels ?**

Le calendrier des appels est disponible sur le site Horizon 2020 du ministère français de la Recherche [ICI](#).

Cependant, les dates officielles sont exclusivement celles annoncées dans les programmes de travail de Horizon 2020, et reportées sur [le site de la Commission européenne](#).

### **Comment trouver l'appel qui correspond à mon idée de projet**

[Le site de la Commission européenne](#) possède un moteur de recherche permettant de tester la présence de mots clés dans le descriptif des différents appels à projet.

Il peut être ensuite utile de consulter la base des projets financés du ou des appels identifiés pour vérifier l'adéquation des recherches financées. Pour les appels FET qui cible les idées radicalement nouvelles, cela permet aussi d'estimer si l'idée de projets n'est pas encore financée.

### **Quid du BrExit ?**

Le gouvernement britannique maintient une page d'information au sujet du BrExit et de son impact sur la participation des chercheurs britanniques à Horizon 2020 :

<https://www.gov.uk/guidance/horizon-2020-funding-after-brexit>

Le gouvernement britannique s'engage à financer la partie britannique des projets soumis avant le BrExit mais également les entités qui répondent à des appels à projets jusqu'à la fin de Horizon 2020 après la date du BrExit. L'éligibilité du consortium pourrait par contre être remise en question dans le cas où le consortium ne comporterait que trois pays. L'ajout d'un 4<sup>ème</sup> pays permet de parer à cette éventualité.

### **Est-ce qu'un doctorant ou post-doctorant peut être porteur d'un projet ?**

Oui, néanmoins il devra être obligatoirement rattaché à un établissement ou une entreprise, si son contrat couvre la durée du projet.

Les évaluateurs font attention à la faisabilité et aux risques liés à la mise en œuvre du projet. Le fait que le porteur ne soit pas permanent peut-être perçu comme un risque. Cependant si la proposition répond bien à cette question, en expliquant que l'établissement garantit la continuité du contrat de travail, le fait qu'un post doctorant soit porteur peut même être vu positivement (mise en avant des jeunes chercheurs). Il faudra tout de même argumenter sur sa capacité à coordonner un projet d'ampleur.